

HABILITATION POUR LA CONDUITE DE CERTAINS VEHICULES ROUTIERS AFFECTES AUX TRANSPORTS DE VOYAGEURS

Code : RS5768

Enregistré par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires le 23/12/2021

PREREQUIS

- Avoir 21 ans et être titulaire du permis de conduire des catégories D1 ou D1E en cours de validité.
- Avoir 24 ans et être titulaire du permis de conduire de catégorie D ou DE.
- Aucune durée d'activité professionnelle
- Niveau Brevet des collèges requis minimum

MODALITES ET DELAIS D'ACCES A LA FORMATION

Un entretien avec le candidat et la vérification des pré-requis sont effectués au préalable.

Délai : minimum 7 jours.

ACCESSIBILITE : Contacter le référent Handicap à contact@passersonpermis.com

OBJECTIFS

- Acquisition des connaissances nécessaires à l'exercice du métier de conducteur de transport en commun de personnes.
- Appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière et la sécurité environnementale.

DUREE : 140 heures

RYTHME : du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 8 à 16 stagiaires maximum

TARIF : A partir de 2028 €

CONTACTS :

- Trinité : 0596 58 40 59 trinite@passersonpermis.com
- Lamentin : 0596 51 69 47 lamentin@passersonpermis.com

PROGRAMME DE FORMATION

- **Accueil et présentation de la formation.**
- **Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité**
 - Les caractéristiques techniques du véhicule et fonctionnement des organes de sécurité,
 - La prévention des risques d'accidents en conduite et la sécurité routière,
 - L'éco conduite et l'utilisation des outils informatiques d'assistance à la conduite,

- La prévention des risques d'accident hors du temps de conduite,
 - Le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule,
 - L'application pratique et l'analyse de la conduite en situation normale comme en situation difficile.
- **Application** des réglementations.
- La réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport en commun de personnes : les temps de conduite et de repos des conducteurs, la formation des conducteurs, l'utilisation du chrono tachygraphe électronique.
 - La réglementation applicable à la location de véhicules de transport,
 - La réglementation applicable aux transports en compte propre,
 - Les différents contrats et documents nécessaires au transport international en commun de personnes.
- **Santé, Sécurité routière et sécurité environnementale.**
- La prévention des risques liés aux aptitudes physiques et mentales des conducteurs,
 - La prévention et l'évaluation des situations d'urgence à travers des exercices pratiques,
 - Les accidents du travail et les principes élémentaires de secourisme,
 - Les règles de circulation et de signalisation routières,
 - Les risques de la route, les facteurs aggravants liés aux véhicules lourds,
 - La conduite à l'approche des grands ouvrages et dans les tunnels et le franchissement des passages à niveau,
 - La criminalité et le trafic des clandestins.
- **La notion de service, de relation commerciale dans les métiers de la logistique.**
- Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise,
 - La démarche qualité et le développement de la qualité service,
 - Les aspects économiques du transport en commun de personnes,
 - Le positionnement d'une entreprise et la notion de marché concurrentiel.
- **Evaluation des acquis et synthèse de stage.**

DATES DE LA FORMATION

Un calendrier prévisionnel des sessions de formation est déterminé chaque année. Il existe au minimum une session par mois.

LIEUX

31 rue des Barrières et Carrère 97232 Le LAMENTIN

MODALITES PEDAGOGIQUES ET MOYENS D'ENCADREMENT

- Mise à disposition de manuels de formation et vidéoprojecteurs.
- Cas pratiques
- Echanges d'expériences et débats
- Formation sur engin de chantiers
- Plateau technique privée
- Equipe de formateurs permanents

MODALITES D'EVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION ET DE L'EXAMEN

- Examen blanc, mise en situation par nos formateurs
- Contrôles des acquis
- Feuilles d'émargement signées par demi-journée.

FORMALISATION A L'ISSUE DE L'EXAMEN

Après évaluation finale, si résultat favorable, délivrance d'une Attestation de formation initial minimal obligatoire transporteurs routiers de voyageurs et d'une CQC carte qualification conducteur.

INDICATEURS DE RESULTATS 2023

Nombre d'inscrits : 15

Taux de réussite FIMO Voyageurs : 100%

Satisfactions stagiaires : 8/10